

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES

N° Spécial

14 Février 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Centre Hospitalier Des Quatre Villes du 14 Février 2019

SOMMAIRE

Avenant	Date	CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES	Page
N° 08	03-09-2018	Avenant à la décision n°15-01 du 3 août 2015 portant délégation de signature	3
ANNEXE		Spécimen de signatures et de paraphes modifiés	5

CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES

Avenant n°8 à la décision n°15-01 du 3 août 2015 Portant délégation de signature

Le Directeur du Centre Hospitalier des Quatre Villes,

VU le code de la santé publique,

VU l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

VU l'arrêté de la directrice générale du CNG en date du 15 avril 2015 portant nomination de M. Hubert de BEAUCHAMP en qualité de directeur du Centre Hospitalier des Quatre Villes,

VU l'article 107 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;

VU l'instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire ;

VU la convention constitutive du GHT Hauts de Seine, constituée entre les établissements parties à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

VU le règlement intérieur de la fonction achats validé en Comité stratégique du GHT le 30 Juin 2017

VU les conventions de mise à disposition des personnes concernées signées en date du 15 décembre 2017 et la convention de mise à disposition de Mme Lénaïc WELTIN en date du 3 septembre 2018,

DECIDE

Article 1:

L'article 4 est ainsi rédigé :

Le pouvoir adjudicateur est le chef de l'établissement support du GHT des Hauts de Seine. Il est seul compétent pour signer tous les marchés des établissements du GHT des Hauts de Seine, dont le montant est supérieur ou égal à 209 000€ par an HT.

Le pouvoir adjudicateur délégué est Caroline BUNO, Directrice adjointe chargée des achats, de la Logistique et du Patrimoine, Directrice Achats du GHT des Hauts de Seine. Délégation lui est donnée de manière permanente pour signer tous les marchés dont le montant estimatif est de moins de 209 000€ par an HT et en cas d'empêchement, la délégation est donnée à Thierry FALL, responsable des Achats du GHT des Hauts de Seine, pour les marchés de moins de 50 000€ par an HT.

Délégation de signature est également donnée, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, à compter du 3 Septembre 2018, à :

- M Philippe LESAGE, Directeur Adjoint du CH Rives de Seine, et en cas d'empêchement à M Raphaël COHEN, Attaché d'administration hospitalière du CH Rives de Seine, et à Mme Alexandrine VANNA, Adjoint des Cadres du CH Rives de Seine, dument mis à disposition du CH des Quatre Villes, à fin de signer les marchés d'un montant de moins de 25 000€ HT de leur établissement d'origine;
- Mme Lénaïc WELTIN, Directrice adjointe du Centre de Gérontologie des Abondances, et à Mme Cécile RIGAUD Directrice adjointe du Centre de Gérontologie des Abondances, dument mises à disposition du CH des Quatre Villes, à fin de signer les marchés d'un montant de moins de 25 000€ HT de leur établissement d'origine ;
- Mme Maia BELKHIR, Directrice adjointe de la Fondation Roguet, et en cas d'empêchement à M Kaïdi SALIFOU, Attaché d'administration hospitalière de la Fondation Roguet, dument mis à disposition du CH des Quatre Villes, à fin de signer les marchés d'un montant de moins de 25 000€ HT de leur établissement d'origine;
- M Thibaut DELENEUVILLE, Attaché d'administration hospitalière de l'Hôpital Stell, et en cas d'empêchement Mme Michèle PETITPAS, Adjoint des Cadres de l'Hôpital Stell, dument mis à disposition du CH des Quatre Villes, à fin de signer les marchés d'un montant de moins de 25 000€ HT de leur établissement d'origine.

Article 2:

Le reste de la décision n°15-01, modifiée par avenants numérotés de 1 à 7, est inchangé.

Article 3:

Le présent avenant est inscrit au registre des décisions du CH des Quatre villes, il sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine, et sera porté à la connaissance des Chefs des établissements concernés, des Trésoriers principaux concernés.

Le 03/09/2018

Le directeur,

Hubert de BEAUCHAMP

Spécimen de signatures et de paraphes modifiées

NOMS	signature	Paraphe
Lénaïc WELTIN		

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles et Ingénierie Territoriale

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/